Echantillon n°	**325-2026-00140742**	**Date**	**01/07/2026**	**Page 1/1**
Rapport d'analyse n°	**AR-26-JG-123242-01 / 325-2026-00140742**			

IRO

A l'attention de **Service qualité**
Rue colonel Chaltin 38
1180 Bruxelles
BELGIUM

Email quality@matcha-iro.com

Notre référence :	325-2026-00140742 / AR-26-JG-123242-01	**Type :**	EX
Date de réception :	26/06/2026	**Date de mise en analyse :**	26/06/2026
Etat de l'échantillon à la réception	non-refrigeré / temperature ambiante	**Méthode de prélèvement**	méthode client

Données fournies par le client

Description de l'échantillon :	thé matcha genmaicha bio en poudre		
		Type de matrice	Alimentation
Analyses demandées :	AAB: 4 métaux lourds (Plomb, Cadmium, Mercure, Arsenic) - PJC10 - min 50g		
Prélèvement/Transport :	Client/Koerierdienst		

Contaminants - Métaux lourds			Résultats (incertitude)
J8306	**I6**	**Plomb (Pb) Méthode : DIN EN ISO 15763 (2010)**	
(a)	Plomb		< 0.050 mg/kg
J8308	**I6**	**Cadmium (Cd) Méthode : DIN EN ISO 15763 (2010)**	
(a)	Cadmium (Cd)		0.013 (± 0.008) mg/kg
JCHG2	**I6**	**Mercure (Hg) - ICP-MS Méthode : DIN EN ISO 15763 (2010)**	
(a)	Mercure (Hg)		< 0.005 mg/kg
J8312	**I6**	**Arsenic (As) Méthode : DIN EN ISO 15763 (2010)**	
(a)	Arsenic (As)		< 0.10 mg/kg

SIGNATURE

Virginie Vandenbroucke
Quality, Innovation & Digital Transformation Manag

Rapport validé électroniquement par Eef Hendrickx

NOTE EXPLICATIVE

Ce document ne concerne que l'objet soumis à l'essai, sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Au cas où le client est responsable de la phase d'échantillonnage, les résultats obtenus s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu, et le client est responsable de l'exactitude des données d'échantillonnage fournies. Lorsqu'une évaluation de la conformité ou non-conformité par rapport aux spécifications (par exemple: normes réglementaires ou les exigences des clients) est effectuée, l'incertitude de mesure sera pris en compte. L'incertitude de mesure ne sera pas pris en compte pour les analyse bactériologiques, les analyses pour lesquelles l'incertitude de mesure ne s'applique pas, ou les analyses pour lesquelles l'incertitude de mesure est déjà inclus dans les spécifications. Les conclusions formulées sur le rapport ne font pas partie de l'accréditation et/ou l'agrément. La référence à l'accréditation est uniquement autorisée par l'utilisation du rapport.
Dans le cas des exportations, le client est responsable de faire l'évaluation de l'utilisation de l'incertitude de mesure lors de l'interprétation des résultats obtenus par rapport à les dispositions en vigueur dans le pays de destination.
Plus d'informations au sujet de l'incertitude de mesure est disponible sur demande.
Les essais sont identifiés par un code de 5 caractères dont la description précise est disponible sur demande.

Les essais identifiés par le code à 2 lettres I6 ont été réalisés par le laboratoire Eurofins WEJ Contaminants GmbH. Le symbole (a) identifie les prestations couvertes par l'accréditation DIN EN ISO/IEC 17025:2018 DAkkS D-PL-14602-01-00.

Le laboratoire est exonéré de responsabilité dans le cas d'informations fournies par le client et pouvant affecter la validité des résultats.
Dans le cas où le laboratoire n'est pas en charge de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu ou pris en charge.

Eurofins Food Testing Belgium NV
Venecoweg 5
9810 Nazareth
BELGIQUE

Tél. +32 50 45 00 60
CS-food-BE@ftbnl.eurofins.com
www.eurofins.be